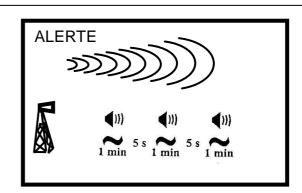
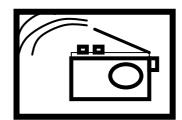
## **ANNEXE 4**

## INFORMATION DES FAMILLES LES BONS REFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

En cas d'alerte à proximité immédiate du site de l'accident ou par radio ou par haut parleur :



- N'allez pas vers les lieux du sinistre. Vous iriez au devant du danger.
- Écoutez la radioEt respectez les consignes des autorités



FREQUENCE France Inter: 95 Mhz

FREQUENCE radio locale conventionnée par le préfet : 98.7Mhz

- N'allez pas chercher votre enfant à l'école pour ne pas l'exposer ni vous exposer.
- Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son école ou son établissement. Les enseignants connaissent les consignes à observer. La protection des enfants à l'école, sur décision du préfet est organisée et peut comprendre leur évacuation, la prise de cachets d'iodure de potassium en cas de danger d'exposition à l'iode radioactif.
- Ne téléphonez pas.
   N'encombrez pas les réseaux, laissez les libres pour que les secours puissent s'organiser.

ECOLE



Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).

Version du 08/11/2013 22 / 34